



CEPSEM

Conseil des entreprises privées
en santé et mieux-être

L'ALLIANCE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ EN SANTÉ : L'UNION FAIT LA FORCE !

Les membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) collaborent sur une base quotidienne avec le réseau de la santé. Certains éléments contenus dans la réforme du système de santé laissent présager une plus grande collaboration entre les partenaires du secteur privé et ceux du public pour le bien-être des usagers du réseau de la santé.

PROJET DE LOI 15 – LOI VISANT À RENDRE LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX PLUS EFFICACE

Les avantages du projet de loi :

SERVICES AU PRIVÉ

Dans un contexte où les listes d'attente s'accumulent, nous croyons que le patient a le droit d'obtenir ses soins de santé dans un délai raisonnable. En intégrant le privé dans l'offre de soins si l'attente se prolonge, comme le prévoit le projet de loi 15, le patient bénéficie ainsi d'une liberté de choisir qui dispensera les soins, public ou privé, sans qu'il n'ait à déboursier un sou de sa poche.

TRAJECTOIRES DE SOINS

Chaque établissement de l'agence Santé Québec devra comprendre un conseil interdisciplinaire d'évaluation des trajectoires de soins et de l'organisation clinique (article 153). Les trajectoires de services cliniques sont souvent sous-estimées dans le réseau de la santé, mais d'une grande importance pour le patient, particulièrement dans un contexte de vieillissement de la population. Les personnes âgées cumulent pour la plupart une série de problèmes de santé. Trop souvent, on cible en silo chacun de leurs problèmes de santé. En intégrant la trajectoire clinique davantage, peu importe qui dispense le service, les soins seront mieux intégrés et la collaboration sera facilitée.

ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX

Le projet de loi instaure des établissements territoriaux qui sont responsables des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région (article 345). Les personnes et les groupements formant un tel réseau comprennent les établissements et les prestataires privés. Leur présence est plus que pertinente pour assurer un partage des bonnes pratiques et assurer une cohésion des actions. Les entreprises en santé et les établissements publics sont confrontés aux mêmes enjeux liés à la pénurie de la main-d'œuvre. En s'alliant, des stratégies concertées pourraient contrer l'exode du personnel vers d'autres secteurs d'emplois.

QUÉBEC PÉNALISE LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES EN SANTÉ EN VOULANT ÉLARGIR LES POUVOIRS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (VGQ)

Un amendement, s'il était adopté, viendrait créer un déséquilibre important entre les entreprises en santé québécoises, qui pourraient voir la VGQ s'introduire dans leurs livres à tous moments, alors que les autres entreprises qui contractent avec le réseau public ne seraient pas touchées par cette mesure.

DEUX POIDS DEUX MESURES : SEULES LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES VISÉES

Nous trouvons d'autant plus désolant que seules les entreprises québécoises sont visées. Les grandes entreprises en santé dont les revenus sont majoritairement à l'extérieur du Québec échapperont à ces vérifications. Cela créera donc un désavantage pour les entreprises d'ici.

ALOURDIR, ENCORE UNE FOIS, LE FARDEAU ADMINISTRATIF DES ENTREPRISES

Les contrats publics conclus avec les entreprises en santé comportent déjà une série, souvent interminable, de redditions de comptes très détaillées. Si certaines mesures relèvent de la saine gouvernance, d'autres relèvent déjà de l'exagération.

INCOHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'amendement proposé par le ministère au projet de loi n° 15 est incohérente avec la Politique sur l'allègement réglementaire et administratif des entreprises¹ mise en place par le ministre Fitzgibbon.

Le privé en santé est performant et efficient, il est tourné d'abord et avant tout vers la satisfaction des patients et les solutions. **Voilà pourquoi nous recommandons que :**

- La VGQ utilise les multiples données que les entreprises doivent déjà fournir en vertu de leur contrat avec le gouvernement pour faire l'évaluation de la performance des entreprises.
- L'agence Santé Québec conienne et élabore des indicateurs de performance liés à la qualité des soins et le service aux patients distincts pour les différents secteurs de la santé.

